

## DECISION DU MAIRE

### N° 2026DEC010

**OBJET :** Devis CLIMATEC – travaux de modification sur la climatisation du cabinet médical

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- VU** Le Code de la Commande Publique ;
- VU** La délibération n° 2026/020 du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026 portant attributions de délégation du conseil municipal au Maire ;
- CONSIDERANT** la nécessité de réaliser des travaux de modification sur la climatisation du cabinet médical afin de résoudre les désordres liés à la pompe de relevage ;
- CONSIDERANT** la proposition de l'entreprise CLIMATEC pour effectuer les travaux de modification.

#### DECIDE

- ARTICLE 1** De signer le devis proposé par l'entreprise CLIMATEC d'un montant de 7 422 € HT.
- ARTICLE 2** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication
- ARTICLE 3** Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et sera transmise au contrôle de la légalité.

Compte rendu en sera donné au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à IBOS, le 16 juin 2026

Le Maire

Gisèle Vincent

